



Le budget fédéral 2007 et éducation postsecondaire

Que contient le budget?

- Augmentation du financement consenti aux provinces et aux territoires pour l'éducation postsecondaire par le biais du Transfert social canadien (TSC) de l'ordre de 800 M\$ par année à partir de 2008-2009 et hausse annuelle de 3 %.
- Contribution de 5 M\$ sur deux ans et de 27 M\$ par année à partir de 2009 au programme de Bourses d'études supérieures du Canada.
- Modification des mesures fiscales entourant le Régime d'épargne-études enregistré (RÉÉE) de manière à éliminer la limite de 4 000 \$ de contributions annuelles et à faire passer la limite de contributions à vie de 42 000 \$ à 50 000 \$, et hausse de 400 \$ à 500 \$ du montant maximum annuel de la Subvention canadienne pour l'épargne-études.
- Financement pour la recherche dans les domaines prioritaires déterminés par le gouvernement conservateur, notamment les sciences de la santé, l'énergie, l'environnement, les technologies de l'information et les communications, la gestion, le commerce et les finances.

Qu'est-ce que cela signifie pour les Canadiens?

Les Canadiens devront attendre pour voir si la crise au chapitre de l'éducation postsecondaire se résorbera quelque peu en 2008. Faute de mécanismes de reddition de comptes, il est peu probable que le financement améliorera l'accès à l'éducation postsecondaire ou les conditions de travail et d'études sur les campus.

Ce que ce budget ne permettra pas de réaliser

L'augmentation du financement fédéral pour l'éducation postsecondaire est un pas en vue de réparer les coupes massives effectuées au milieu des années 1990, mais il n'y a pas de financement pour 2007-2008. L'éducation postsecondaire n'est pas à l'avant-plan de ce budget, le manque à gagner étant de 1 milliard \$ en dépit des fonds nouveaux annoncés. Les paiements de transfert du gouvernement fédéral aux provinces pour l'éducation postsecondaire devraient atteindre au moins 4,25 milliards \$ cette année pour nous ramener au niveau de financement de 1992-1993.

Le gouvernement fédéral doit instaurer des mesures pour s'assurer que les nouveaux fonds soient bel et bien affectés à l'éducation postsecondaire par les gouvernements provinciaux. Sans mécanismes de reddition de comptes, les augmentations sont peu susceptibles de contrer la hausse rapide des droits de scolarité, une forme de privatisation.

Le gouvernement n'a pas créé de programme de transfert distinct pour l'éducation postsecondaire comme beaucoup s'y attendaient pour renforcer l'imputabilité et la transparence. Sans l'obligation de rendre des comptes, la privatisation de nos universités persistera. La hausse des droits de scolarité et l'infiltration de la communauté universitaire par les grandes entreprises entraînent des conséquences pour tout le monde, tout comme la privatisation directe du travail des employés de soutien et les problèmes de privatisation auxquels fait face le personnel enseignant, notamment les chargés de cours et les auxiliaires à l'enseignement.

Ce budget ne prévoit pas de mesures d'aide directe aux étudiants de premier cycle ni de plan pour remplacer l'inefficace Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, qui tire sa révérence en 2009.

Pour de plus amples détails, visitez www.scfp.ca/budget

:as/sep491
Le 20 mars 2007